

Observation sur les états financiers prévisionnels

présentée le 10 juin 2022

par une équipe d'experts de « La grande Côte châtillonnaise », Association déclarée W213002114

Les éléments financiers produits à l'appui du dossier (Annexe 3 « Capacités financières », page 1) sont très synthétiques et ne permettent pas d'appréhender la réalité financière de l'opération : P&L et Bilan ne peuvent en l'état être analysés au travers des postes présentés.

Par ailleurs, le fait que ces états financiers soient établis en comptabilité anglo-saxonne – et non en comptabilité française – laisse peu de chance aux consultants du projet de pouvoir émettre un avis sur l'équilibre et la solidité du projet dans le cadre de l'enquête publique.

Plus généralement, l'absence totale de commentaire des comptes ne fait que rajouter à l'opacité de l'opération.

Que ce soit en comptabilité anglo-saxonne ou française, la moindre des choses serait – pour un projet de cette ampleur faisant l'objet d'une enquête publique – de produire un compte de résultat et un bilan prévisionnels (en détails et en forme simplifiée) certifiés par un Expert comptable, ainsi qu'un plan de trésorerie faisant ressortir les cash-flow d'exploitation, d'investissement et de financement.

Plus précisément, le dossier aurait dû inclure les états financiers suivants :

- plan de financement
- tableau des remboursements d'emprunts
- chiffre d'affaires et marge prévisionnels
- salaires bruts et charges sociales
- frais généraux dont charges externes + impôts et taxes + amortissements corporels et incorporels
- soldes intermédiaires de gestion
- ratios d'exploitation
- seuil de rentabilité et évolution
- besoin en fonds de roulement et évolution
- ratios de structure / autonomie financière / solvabilité / taux d'endettement / capacité de remboursement des emprunts,

l'ensemble étant assorti de commentaires précis faisant état des hypothèses retenues.

Ce manque d'informations empêche le public et les membres de la Commission d'enquête de se faire une opinion sur le sérieux du montage financier et sur la viabilité du projet, et risque de tromper les coopérateurs membres de Dijon céréales qui s'engagent sans savoir à quoi.

Sur ce motif,

nous demandons à la Commission d'enquête d'émettre un avis défavorable.